



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.22.044
portant sur

**La modification en cours d'exécution n°1 du marché 2021-008 lot n°5
relatif aux travaux de rénovation et d'aménagement de la salle
Guy Durand de la ville d'Ingré**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal N° DL 20.029 en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Une modification en cours d'exécution est nécessaire conformément à l'article R2194-2 du code de la commande publique et au marché 2021-008 lot n°5 (électricité, CFO, CFA, sonorisation) relatif aux travaux de rénovation et d'aménagement de la salle Guy Durand à Ingré dont le titulaire est la société EDL, 2 rue de Rastignac, P.A. Les Portes de Micy, 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN.

La modification en cours d'exécution a pour objet l'ajout des prestations supplémentaires suivantes :

- L'écran de projection devait initialement être récupéré lors de la dépose et démolition. Or, les dimensions et caractéristiques techniques ne correspondent plus à l'aménagement futur. Un nouvel écran motorisé compact, carter en aluminium laqué blanc de type SQUAR'PRO 300x300 cm est donc nécessaire (cf devis 22186).

Le montant de cette fourniture et pose est de 887,33 € HT, soit 1 064,80 € TTC.

- Le matériel de caméra vidéo et audiovisuel qui a été commandé nécessite une installation électrique différente de celle initialement prévue. Il est donc impératif de modifier :
 - les installations (prises de courant, prises informatiques) pour les vidéo-projecteurs, les écrans motorisés, le Wifi, les écrans 65", la caméra (cf. devis 22187),
 - le câblage de la sonorisation (cf. devis 22187).

Le montant de ces travaux électriques de fourniture et pose est de 2 122,97 € HT, soit 2 547,56 € TTC.

- La fourniture et la pose d'une alarme évacuation incendie s'avère obligatoire. Il est donc nécessaire d'installer une alarme type EATON composée : d'une centrale 1 boucle de type 4, de 2 déclencheurs manuels, de 3 sirènes d'évacuation et de 2 diffuseurs lumineux (cf devis 22188).
- Le montant de ces travaux est de 1 186,00 € HT, soit 1 423,20 € TTC.

Le montant total de ces prestations est de 4 196,30 € HT, soit 5 035,56 € TTC ce qui représente 9,93% du montant du marché initial.

Le montant initial du marché est de : 42 232,41 € HT, soit 50 678,89 € TTC.

Le nouveau montant du marché est de : 46 428,71 € HT, soit 55 714,45 € TTC.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat


Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le **25 AVR. 2022**

Le Maire
Christian DUMAS





Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : **25 AVR. 2022**

Publié ou notifié-le : **25 AVR. 2022**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	DC_22_044
Date de la décision :	2022-04-25 00:00:00+02
Objet :	modification en cours d'exécution n°1 du marché 2021-008 lot °5 relatif aux travaux de rénovation et d'aménagement de la salle Guy Durand de la ville d'Ingré
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20220425-DC_22_044-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220425-DC_22_044-AR-1-1_0.xml	text/xml	977
Nom original :		
DC.22.044 - MECE EDL.pdf	application/pdf	238474
Nom métier :		
99_AR-045-214501694-20220425-DC_22_044-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	238474

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 avril 2022 à 15h43min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 avril 2022 à 15h43min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 avril 2022 à 15h45min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 avril 2022 à 15h45min22s	Reçu par le MI le 2022-04-25